

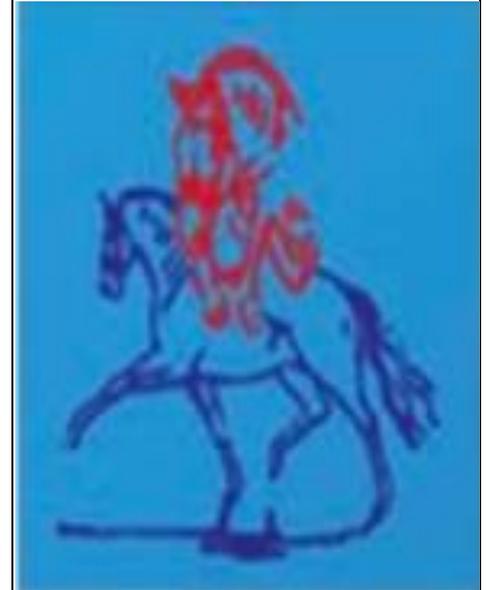


Avant Programme du CSO Du 29 JUIN 2025

Organisé par :

Le Haras du Golfe

Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres



Date: 29 JUIN 2025

**Lieu : Bd Yasser Arafat (GP1-Km63) en face de Jinen Hammamet
Hammamet Sud 8056 - Nabeul - Tunisie**

CONDITIONS GENERALES DU CONCOURS :

Le concours sera organisé conformément aux règlements suivants :

- Règlement général de la FEI, 24^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2025.
- Règlement sportif général de la FTSE, édition 2023.
- Règlement FEI des concours de Saut d'Obstacles, 27^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2025.
- Règlement vétérinaire, 15^{ème} édition, mise à jour au 1er janvier 2025.

ORGANISATEUR :

Haras Du Golfe Sous L'égide de la Fédération Tunisienne Des Sports Équestres.

COMITÉ D'ORGANISATION :

<u>Président :</u>	Mr Hafedh Ben Salah.
<u>Conseiller Technique FTSE:</u>	Mr Anis Sellami
<u>Coordinateur:</u>	Mr Mohamed Wellani.
<u>Comité d'Organisation :</u>	Mme Khadija Wellani / Mme Ftma Gribaa / Mme Leila Amri/ Mme Salha Hellal / Mr Imed Ghannouchi.
<u>Trésorerie:</u>	Ridha Jemaii.
<u>Secrétariat :</u>	Mme Thouraya Ayadi.

JURY DE TERRAIN :

<u>Président :</u>	Mr Youssef Mehiri (TUN) (FEI level 2)
<u>Membres :</u>	Mr Imed Zarrouk (TUN) (FEI level 1)/ Mr Amor Aouida (TUN).
<u>Juge Chronométrateur:</u>	Mr Oussema Sinen.
<u>Chef Steward:</u>	Mme Khouloud Maghrebi (TUN) (FEI level 2) , Mr Aid Rezgui (TUN) (FEI level 1) + Mr Rochdi Maalaoui (TUN). Mr Aziz Sinen (TUN).

CHEFS DE PISTE :

Chef de Piste : Mr Ali Tabboui (TUN) / Mr Habib Gallalou (TUN) .

MEDECIN VÉTÉRINAIRE:

Dr.Lassaad Smeoui.

MEDECIN DU CONCOURS :

Dr Adel Hajbi (20 082 082)

MARECHAL FERRANT :

Mr Mohamed Welleni

PROGRAMME DU CONCOURS

DIMANCHE 29 JUIN 2025

08h30: Reconnaissance de la piste : Epreuve 1: Initiation (60 cm)

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 2: Initiation (70 cm)

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 3: Préparatoire 1 (80-85 cm)

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 4: Préparatoire 2 (85-90 cm)

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 5 : CSO* (105 cm) + Jeunes Chevaux.

A la suite: Reconnaissance de la piste : Epreuve 6: CSO** (110-115 cm)

Il est de la responsabilité de chaque club affilié de s'assurer que leurs participants ont l'âge correct et qu'ils répondent aux conditions d'engagement aux épreuves auxquelles ils sont engagés conformément aux tableaux des catégorisations et conditions techniques

Un contrôle aléatoire des documents des chevaux participant au concours sera effectué.

Un contrôle anti dopage (cavaliers et chevaux) pourra être effectué.

Les chevaux doivent être pucés et enregistrés à la FTSE

Tous les chevaux devront être accompagnés de leurs documents d'identification.

N.B : Les horaires et les barèmes des épreuves pourront être modifiés en fonction du nombre des engagés.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU CONCOURS

DEROULEMENT

Extérieur

PISTE DU CONCOURS

Dimensions : 65x45m

Nature : Sable

TERRAINS D'ÉCHAUFFEMENT

Espace de détente :

Dimensions : 45 x 30 m

Nature : Sable

FICHES DE SECURITE :

OLAF PETERSON

MATERIEL DE CHRONOMETRAGE :

TAG HEUER

ENGAGEMENTS :

Les inscriptions au concours ne peuvent se faire que sur le site web de la FTSE : <http://www.ftse.org.tn> **Avant JEUDI 26 JUIN 2025 à minuit. .**

Frais: Initiation :50 DT

Préparatoire 1, Préparatoire 2 :60 DT

CSO1* et Jeunes Chevaux: 70 DT

CSO1** : 80 DT

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EPREUVES

DIMANCHE 29 JUIN 2025

EPREUVE1 : Initiation 1.

Date et heure: **29 JUIN 2025 à 08H00.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux
Barème: **Temps idéal.**
Vitesse: 325 m/min
Hauteur: Max 60 cm
Largeur : Max 70 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

(1) Barème temps idéal

Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.

La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.

Le plan du parcours doit être affiché.

Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.

Les couples seront classés selon :

1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.

2- En cas d'égalité **(1-)**, le temps du parcours converti en points de pénalité décidé.

3- En cas d'égalité du nombre de point relatif au temps du parcours **(2-)**, le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE2 : Initiation 2.

Date et heure: **29 JUIN 2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**
Catégorie de Cavaliers: **Licence Initiation**
Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux
Barème: **Temps idéal.**
Vitesse: 325 m/min
Hauteur: Max 70 cm
Largeur : Max 80 cm

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

(1) Barème temps idéal

Le temps idéal du parcours doit être fixe et annoncé à la fin de l'épreuve.

La vitesse et la ligne du parcours idéale, sur la base de laquelle le temps idéal est calculé, doivent être indiquées sur le plan du parcours.

Le plan du parcours doit être affiché.

Tout dépassement en dessus ou en dessous du temps idéal est converti en points de pénalité à raison d'un point par seconde ou fraction de seconde.

Les couples seront classés selon :

1- Le total de leurs pénalités dans le parcours.

2- En cas d'égalité **(1-)**, le temps du parcours converti en points de pénalité décidé.

3- En cas d'égalité du nombre de point relatif au temps du parcours **(2-)**, le couple le plus proche du temps idéal sera le mieux classé.

Chaque concurrent qui dépasse le temps maximum (le double du temps idéal), est éliminé.

Participation Des Chevaux à L'épreuve Initiation : 2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.

EPREUVE 3 : Préparatoire I

Date et heure : **29 JUIN 2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Barème A au chrono sans Barrage (Art. 238.2.1)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (80-85 cm)

Largeur : (90-95 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème} au 10 ^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux : **2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

EPREUVE 4 : Préparatoire II

Date et heure : **29 JUIN 2025 à l'issue de l'épreuve précédente.**

Catégorie de Cavaliers: **Licence Qualification**

Catégorie de Chevaux: Toutes catégories de chevaux.

Barème : Difficultés Progressives (Art. 269)

Vitesse : 325 m/mn

Hauteur: (85-90 cm) JOKER (100 cm)

Largeur : (95-100 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille
2 ^{ème} au 5 ^{ème}	Médaille

Participation Des Chevaux : **2 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

EPREUVE 5 : CSO* & Jeunes Chevaux.

<u>Date et heure :</u>	29 JUIN 2025 à l'issue de l'épreuve précédente.
<u>Catégorie de Cavaliers:</u>	Licence Qualification / Licence Compétition
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Toutes catégories de chevaux de 4 ans et plus
<u>Barème :</u>	Difficultés Progressives (Art. 269)
<u>Vitesse :</u>	350 m/mn
<u>Hauteur:</u>	(105 cm) JOKER (115 cm)
<u>Largeur :</u>	(115 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+150Dt
2 ^{ème}	Médaille + 120 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 90 Dt
4 ^{ème}	Médaille+ 70 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 50 Dt
Dotation Totale	480 Dinars

Participation Des Chevaux : **1 fois en gardant le même nombre de participations maximum à un concours.**

Epreuve jeunes chevaux

<u>Catégorie de Cavaliers:</u>	Licence Compétition
<u>Catégorie de Chevaux:</u>	Jeunes Chevaux(3)
<u>Barème :</u>	Barème A sans chrono sans Barrage (Art. 238.1.1)
<u>Vitesse :</u>	325 m/mn
<u>Hauteur:</u>	Max 105 cm
<u>Largeur :</u>	Max 115 cm

Dotation Jeunes Chevaux :

Une somme de 300 dinars sera répartie en parts égales entre tous les cavaliers ayant effectué un parcours sans faute.

(2) Un tirage au sort distinct sera effectué pour l'épreuve Jeunes chevaux et l'épreuve CSO*, les jeunes chevaux passeront en premier.

(3) Le règlement Jeunes chevaux est disponible sur le site de la FTSE.

Pour les Jeunes Chevaux en concours ; Les protections des postérieurs doivent respecter les critères suivants :

- Longueur intérieure maximale de 16 cm.
- Largeur extérieure des attaches minimale de 5 cm.
- L'intérieur de la protection doit être lisse; (une couverture avec par exemple de la peau de mouton peut être utilisée, pour autant que cette couverture N'est pas rude ou blessante, la fixation doit être de type Velcro non élastique.
- Aucun crochet ou courroies ne peuvent être utilisés.
- La partie rigide arrondie de la protection doit être positionnée autour de l'intérieur du boulet.
- Aucun élément supplémentaire ne peut être utilisé avec les protections (**Article 257.2.4**).

EPREUVE 6 : CSO**

Date et heure :

29 JUIN 2025 à l'issue de l'épreuve précédente.

Catégorie de Cavaliers:

Licence Compétition

Catégorie de Chevaux:

Toutes catégories de chevaux de 5 ans et plus

Barème :

A au chrono Avec barrage (Art. 238.2.2)

Vitesse :

350 m/mn

Hauteur:

(110-115 cm)

Largeur :

(120-125 cm)

Classement	Prix
1 ^{er}	Coupe+Médaille+200Dt
2 ^{ème}	Médaille + 150 Dt
3 ^{ème}	Médaille + 120 Dt
4 ^{ème}	Médaille+ 80 Dt
5 ^{ème}	Médaille + 50 Dt
Dotation Totale	600 Dinars

ANNEXE I

Réclamations

Conformément à l'article 10 du Règlement sportif général de la FTSE ; toute réclamation, pour être valable, doit être faite par écrit, accompagnée d'une caution équivalente à 150dt et déposée auprès du président du jury dans les 30 minutes après la proclamation des résultats.

Docteur, vétérinaire et maréchal ferrant

Les soins médicaux, les soins vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie seront à la charge des participants. Le comité organisateur n'interviendra pas dans les règlements.

Toutes les dispositions médicales et vétérinaires sont soumises aux conditions sanitaires médicales et vétérinaires tunisiennes ainsi qu'aux règles et dispositions légales organisant l'exercice de la médecine et de la médecine vétérinaire en Tunisie.

Assurance

Tout propriétaire de cheval ou cavalier, est seul responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, ses auxiliaires ainsi que par son cheval aunières.

Tout cavalier ou propriétaire est donc amené à contracter une assurance responsabilité civile (RC) couvrant suffisamment toute participation à des concours Équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur.

Le comité organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Organisation du concours

Dans des circonstances exceptionnelles, ainsi qu'avec l'approbation du jury de terrain, le comité organisateur se réserve le droit de modifier le programme

Pour clarifier des problèmes ou des affaires causées par des omissions ou à cause de circonstances non prévues. De telles modifications doivent être communiquées à tous les concurrents et officiels, dès que possible, et notifiés au secrétaire général par le président du jury.

Prélèvements pour la recherche de produits interdits

Des contrôles réguliers seront effectués lors des compétitions, le prélèvement d'échantillon est recommandé sur toutes les épreuves.

La désignation et le nombre des chevaux à contrôler est à la discrétion du délégué vétérinaire (président de la commission vétérinaire) et du président du Jury.

<p>YELLOW WARNING CARD 2025</p> <p>Event _____</p> <p>Competition _____</p> <p>Date _____</p> <p>Person Responsible Art. 118.3, FEI General Regulations (GRs)</p> <p>Name _____</p> <p>FEI ID _____</p> <p>Horse Name _____</p> <p>OFFENCE (please tick one)</p> <p><input type="checkbox"/> Abuse of Horse GRs Art. 142 & 164.3 and/or Eventing Rules Art. 526 & 527 (please specify) Reason _____</p> <p><input type="checkbox"/> Incorrect Behaviour as defined by the GRs GRs Art. 164</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with Protective Headgear Rules GRs Art. 140</p> <p><input type="checkbox"/> Non-Compliance with applicable Sport Rules (specify) GRs Art. 164 Please specify which sport Rules: _____</p> <p>Signature of Official _____</p> <p>Signature of Person Responsible _____</p>	<p>YELLOW WARNING CARD 2025</p> <p>Extract of Art. 164.3, FEI General Regulations (GRs) 24th Edition, 01 January 2020, updates effective 01 January 2025</p> <p>164.3 Yellow Warning Card</p> <p>(a) A Yellow Warning Card may be issued to a Person Responsible by the President of the Ground Jury, the Chief Steward or the Technical Delegate during the Period of Jurisdiction for the following offences:</p> <ul style="list-style-type: none">- Abuse of Horse- Incorrect Behaviour by the Person Responsible and/or Incorrect Behaviour by a member of their entourage. For the purpose of this article, the term "entourage" shall mean the Person Responsible's parent, spouse or partner, family member, coach, trainer, groom, crew or other person directly connected with the Person Responsible and includes the owner(s) of the Person Responsible's Horse.- Non-compliance with applicable Sport Rules- Non-compliance with Protective Headgear Rules <p>(b) The Yellow Warning Card may be delivered either by hand or by any other suitable means. If after reasonable efforts the Person Responsible cannot be notified during the Period of Jurisdiction that the Person Responsible has received a Yellow Warning Card, the Person Responsible must be notified in writing within fourteen (14) days of the Event.</p> <p>(c) A Yellow Warning Card may be issued in addition to any other Sanction(s) that may be issued in accordance with these GRs and/or the relevant Sport Rules.</p> <p>(d) If the same Person Responsible receives one (1) or more Yellow Warning Card(s) at the same or any other International Event within one year of the delivery of the first Yellow Warning Card, the Person Responsible shall be automatically suspended for a period of two (2) months after official notification from, or on behalf of, the FEI Secretary General.</p> <p>Extract of Art. 527, FEI Eventing Rules 26th Edition effective 01 January 2025</p> <p>Yellow Warning Card will be systematically awarded for the following offence:</p> <ul style="list-style-type: none">a) All cases of excessive use of whip, as defined above, or by stronger sanction(s) (as provided for under Art.526.2).b) Any other cases of Abuse of Horsec) Excessive pressing of a tired horsed) Riding an Exhausted horse coupled in addition to Disqualification.	
---	---	---